



Titre de sejour de 10 ans pour un tunisien

Par **aurore1**, le **17/09/2016** à **13:38**

Bonjour,
j'aimerais savoir si c'est possible qu'une personne de nationalité tunisienne qui ne vit pas en france de façon permanente mais en tunisie peut avoir droit a un titre de séjour de 10 ans et toucher les prestations familiales alors qu'il n'est pas sur le sol français. En cas de fraude que risque t-il
merci
rania